



- Animation des dispositifs contractuels, notamment avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département et les services de l'Etat compétents en la matière.

II) Services Petite Enfance

Au titre de la petite enfance, la Communauté de communes de Charente Limousine exerce sa compétence sur les services suivants :

- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de Chabanais, Chasseneuil et Confolens
- Relais Petite Enfance de Chabanais, Chasseneuil, Terres-de-Haute-Charente et Confolens, ainsi que le Baby Time de Champagne-Mouton
- Lieux d'Accueil Enfants Parents de Chasseneuil, Terres-de-Haute-Charente et Confolens

III) Services Enfance-Jeunesse

Au titre de l'enfance-jeunesse, la Communauté de communes de Charente Limousine exerce sa compétence sur les services suivants :

- ALSH extrascolaires de Chabanais, Confolens, Terres-de-Haute-Charente, Terres-de-Haute-Charente site de Genouillac, Chasseneuil, Montemboeuf et Champagne-Mouton
- ALSH périscolaires (mercredis) de Chabanais, Confolens, Terres-de-Haute-Charente, Chasseneuil, Montemboeuf et Champagne-Mouton
- ALSH adolescents de Chabanais, Confolens, Terres-de-Haute-Charente, Terres-de-Haute-Charente site de Genouillac, Chasseneuil, Montemboeuf et Champagne-Mouton

- Le point 5 de l'article 6 relatif à l'organisation de spectacles scolaires à destination des écoles maternelles serait supprimé,

La formulation du point 6 de l'article 6 serait revue, en intégrant la mention d'intérêt communautaire

- Le point 7 de l'article 6 serait supprimé (aide au développement et à la recherche de gestionnaires pour les villages de vacances à la demande des communes).
- Le point 11 relatif aux sentiers de randonnées serait modifié comme suit :

*Sentiers de randonnées : promotion, valorisation, entretien des sentiers d'interprétation :*

- Sentier de découverte Paule Lavergne à Esse
- Sentier de découverte de la Borderie à Montrollet
- Sentier La faune et la flore autour de la vallée de la Charente à Alloue
- Sentier du Frény, dans la vallée de l'Or à Epenède
- Sentier du Pré de la Vache à Massignac
- Sentier de la Mémoire à Cherves-Châtelars
- Sentier de l'arbre à Roumazières-Loubert- TDHC
- Sentier de Tierce à Parzac
- Sentier de la Météorite à Pressignac
- Sentier d'interprétation de Brigueuil

- Les points 20 et 21 seraient supprimés :

- Action en faveur de la réduction de la fracture numérique et développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Soutien aux communes et aux associations pour le développement des TIC dans tous les domaines au niveau du territoire) ;

## AR Prefecture

016-200054047-20221215-2022\_12\_15\_12-DE  
Reçu le 21/12/2022  
Publié le 21/12/2022

- Enfin, le point 23 serait supprimé (organisation de la mobilité), et remplacé par un point Participation aux actions inscrites dans le cadre des contrats territoriaux.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications.

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la délibération Del2022\_175 du Conseil Communautaire en date du 21 Novembre 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine

**VU** le projet de statuts annexé ;

### Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 19 décembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

